



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/10/14

Reçu en Préfecture le : 28/10/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 27 octobre 2014
D-2014/500

Aujourd'hui 27 octobre 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Madame Constance MOLLAT

**Appui au programme national de sortie de crise malienne.
Participation au Fonds de solidarité des collectivités
françaises pour le Mali et le Sahel. Autorisation. Décision.**

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, en 2012, le Mali a traversé à une crise profonde qui a eu de graves conséquences sur les plans politique, socioéconomique et humanitaire et sur ceux de la sécurité et des droits de l'homme.

Un an après en 2013, cette situation sécuritaire au Mali s'est gravement détériorée lorsque les éléments d'Ansar Eddine et du Mouvement unité et jihad en Afrique de l'Ouest, avec l'appui d'Al-Qaida au Maghreb islamique ont lancé une offensive dans le Nord du pays et occupé dans des conditions atroces les trois régions administratives du Nord (Gao, Kidal, Tombouctou) ainsi qu'une bonne partie de la région de Mopti.

Cette situation a conduit les autorités maliennes à demander l'aide de la France pour défendre la souveraineté du Mali et rétablir son intégrité territoriale. C'est ainsi que les opérations militaires française et africaine menées conjointement avec l'armée malienne ont permis **le retour de l'armée et de l'administration malienne, la tenue d'élections présidentielle et législative sur l'ensemble du territoire malien.**

Depuis, les élus locaux, au travers des organisations comme l'Association des Maires Maliens, l'Association des Régions du Mali, le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire, ont développé différentes actions de lobbying...

Objectif principal : sensibiliser les partenaires français et européens sur la problématique de relance du processus démocratique, de sécurisation, de reconstruction des infrastructures et de développement du Mali.

Rappel :

- mars 2013 - Lyon a accueilli la Conférence sur « les collectivités territoriales pour la paix et le développement au Mali »,
- mai 2013- Bruxelles a accueilli la Conférence des donateurs pour le développement et la paix au Mali. Cette conférence était organisée par l'Union Européenne et la France qui se sont associées au Mali. Elle était co-présidée par José-Manuel Barroso, Président de la Commission européenne et Dioncounda Traoré, alors Président de la République du Mali, en présence du Président de la République Française.

Objectif de ces deux rencontres :

- lancer, d'une seule voix, un appel solennel à l'ensemble de la communauté internationale à mobiliser tout l'appui nécessaire à la gestion de sortie de crise, **notamment pour renforcer le rôle incontournable des collectivités maliennes.**
- dégager des priorités d'action pour les maliens et la communauté internationale, et fédérer l'appui au développement du Mali.

A la suite de ces différentes conférences, un « Programme national de relance pour le développement durable du Mali » a été élaboré.

Le Réseau français des collectivités territoriales « Cités Unies France », a été mandaté par le gouvernement français pour :

- coordonner l'action des collectivités françaises dans des domaines d'action bien ciblés,
- mettre en place un Fonds de solidarité des collectivités françaises pour le Mali et le Sahel.

La Ville de Bordeaux, adhérente à Cités Unies France (CUF), et partenaire privilégié de Bamako dans le cadre de la coopération décentralisée, souhaite s'inscrire dans cette dynamique en apportant son soutien à ce « Programme de relance » au travers de ce Fonds de Solidarité - qui a précisément - pour objet de soutenir les collectivités françaises engagées dans cette démarche collective.

Bordeaux souhaite se positionner sur un des volets retenus par la Commission Européenne et le Ministère français des Affaires Etrangères : « **dialogue inter-maliens (élus municipaux et société civile)** ». Il s'agira d'organiser, à Bamako et à l'intérieur du pays, des séminaires de formation et de sensibilisation sur des problématiques que les maliens eux-mêmes jugeront prioritaires dans la situation actuelle.

Pour ce faire, Bordeaux accueillera, du 1^{er} au 5 décembre prochain, une vingtaine de Maires Maliens choisis de concert avec Cités Unies France, l'Ambassade de France au Mali et l'Association des Municipalités du Mali **pour un Séminaire de co-construction du contenu de l'appui bordelais.**

Les conclusions de cette rencontre feront l'objet d'une communication spécifique au Conseil Municipal de janvier 2015.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

→ m'autoriser à verser la somme de **30 000 €** (TRENTE MILLE EUROS) à Cités Unies France.

→ m'autoriser à signer la convention, ci-annexée.

Ces dépenses seront imputées sur le budget 2014 de la Ville de Bordeaux - Fonction BX 041
– Compte 6574 – Natana 1226.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 octobre 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Alain JUPPE



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés,

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal ... en date du...., et reçue à la Préfecture de la Gironde en date du

d'une part,

et l'Association Cités Unies France (CUF) sise 9 rue Christiani, 75018 Paris, représentée par Monsieur Bertrand GALLET, Directeur général,

d'autre part,

Il a été préalablement exposé que :

Dans le cadre de sa politique internationale, la ville de Bordeaux a défini plusieurs axes prioritaires dont celui des relations avec des villes partenaires. Au-delà des programmes d'actions élaborés avec ses villes jumelles, la ville de Bordeaux, adhérente à Cités Unies France (CUF), apporte également son soutien aux projets collectifs et concrets menés au sein de cette Association.

Pour ce faire, la ville de Bordeaux considère que la méthode de réflexion commune et de travail collectif initiée par CUF dans le cadre des Fonds de solidarité proposés aux collectivités françaises, **répond à l'exigence de soutien aux collectivités territoriales, fragilisées par une situation de crise dans leur pays (catastrophe naturelle, déstabilisation économique, politique et sociale).**

Le « **Fonds de solidarité des collectivités françaises pour le Mali et le Sahel** », a précisément pour objet de financer des projets d'appui aux collectivités territoriales maliennes, qui au sortir de la grave crise que connaît le pays depuis 2012, ne sont pas en mesure, seules :

- ni de rééquiper a minima leurs locaux détériorés durant la crise,
- ni de relancer les services de base aux populations les plus fragiles de leurs territoires,
- ni d'initier localement des actions de sensibilisation en vue de garantir la cohésion sociale et la réconciliation.

Afin de répondre effectivement à ces défis, Cités Unies France a mis en place :

un comité qui regroupe les collectivités françaises ayant ou souhaitant abondé ce Fonds, les services concernés du Ministère français des Affaires étrangères en France et au Mali, les associations nationales maliennes de collectivités, représentées par l'Association des Municipalités du Mali.

une Convention avec les associations nationales maliennes de collectivités, représentées par l'Association des Municipalités du Mali, signée le 2 juillet 2013, qui a permis de mettre en œuvre les premières actions de solidarité.

Souhaitant s'associer à cette démarche institutionnelle, la ville de Bordeaux a choisi d'abonder ce « Fonds de solidarité » à hauteur de 30 000 € pour apporter son appui à la mise en œuvre d'un des volets retenus par la Commission Européenne et le Ministère français des Affaires Etrangères : « dialogue inter-maliens (élus municipaux et société civile) ».

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de versement de la contribution de la ville de Bordeaux au « Fonds de solidarité des collectivités françaises pour le Mali et le Sahel », pour la réalisation de l'action préalablement exposée au bénéfice de collectivités maliennes.

Cette convention pourrait faire l'objet d'un avenant à l'issue des travaux des Maires maliens qui doivent se réunir, à Bordeaux, pour une co-construction de l'appui bordelais.

Article 2 - Engagements de Cités Unies France

Cités Unies France s'engage à mettre en œuvre les moyens financiers et techniques nécessaires à la réalisation des actions de solidarité définies à l'article 1 ci-dessus, et à :

- a) désigner en qualité de commissaire aux comptes un expert comptable ou un comptable agréé, dont Cités Unies France fera connaître le nom à la ville de Bordeaux, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention.
- b) porter à la connaissance de la ville de Bordeaux toute modification concernant :
 - les statuts,
 - le président de l'association,
 - la composition du conseil d'administration et du bureau,
 - le trésorier, le commissaire aux comptes.
- c) faciliter le contrôle, par la ville de Bordeaux ou par toute personne habilitée à cet effet, de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives.
- d) conserver l'ensemble des pièces justificatives ou des copies certifiées conformes de l'action menée pendant 10 ans.
- e) faire connaître sur ses supports de communication, la participation de la ville de Bordeaux au financement de l'opération à laquelle sa subvention au Fonds de solidarité aura été affectée.

Article 3 - Engagements de la ville de Bordeaux

La ville de Bordeaux s'engage à soutenir financièrement les actions de solidarité définies à l'article 1 ci-dessus, en versant une subvention de 30 000 € au « Fonds de solidarité des collectivités françaises pour le Mali et le Sahel » de l'association Cités Unies France, créé spécifiquement pour soutenir les collectivités maliennes dans leur sortie de crise, par le retour à la paix et la relance des services de base aux populations.

Article 4 - Modalités de versement de la subvention

Le versement de cette subvention est effectué sur le compte établi au nom de l'Association Cités Unies France, ouvert au Crédit Mutuel, agence Paris 8 Europe - Code banque : 10278 - Code guichet : 04101 - Compte n° 00029714318 - clé : 94

Cette dépense sera imputée sur le budget 2014 de la Ville de Bordeaux - Fonction BX 041 – Compte 6574 – Natana 1226.

Article 5 - Responsabilités

La réalisation des actions de solidarité, définies à l'article 1 ci-dessus, est placée sous la responsabilité exclusive de Cités Unies France.

Article 6 - Impôts et taxes

Cités Unies France fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances relatives à la réalisation des actions de solidarité définies à l'article 1 ci-dessus.

Article 7 - Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet le jour de sa notification à l'Association Cités Unies France.

Elle est conclue pour une durée d'un an. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 8 - Condition de résiliation de la convention

La présente convention peut être résiliée à tout moment par chaque partie, si bon lui semble, en cas d'inobservation de l'une quelconque des obligations convenues dans le présent acte, sans préjudice de dommages-intérêts éventuels. La résiliation sera effective à l'issue du délai de préavis d'un mois commençant à courir à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de Cités Unies France.

Article 9 - Restitution éventuelle des fonds versés

Seront restitués à la ville de Bordeaux les sommes qui n'auront pas été utilisées ou auront été utilisées pour un objectif qui n'a pas été prévu par la présente convention.

En outre, la ville de Bordeaux se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées, au regard de la qualité des prestations effectuées par l'association Cités Unies France, au jour de la notification d'utilisation des fonds.

Article 10 - Règlement des litiges

Les litiges éventuels qui n'auront pu recevoir de solution amiable, seront déférés au Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le 27 octobre 2014

Pour la Ville de Bordeaux,

Pour Cités Unies France,

Alain JUPPÉ
Maire

Bertrand Gallet
Directeur général